

Compte-rendu du CTSD de rentrée du 17 septembre 2012

L'ordre du jour de ce CTSD portait sur les ajustements de rentrée dans les 1^{er} et 2nd degrés.

Après la déclaration du SNES et du SNEP-FSU, l'IA a reconnu que cette rentrée était plus compliquée que la précédente et pense que les conditions de travail des enseignants ont un effet sur la réussite des élèves. Concernant les effectifs des collèges, même si les enquêtes « lourdes » ne sont pas encore remontées, il constate un assez faible écart général entre les prévisions de ses services et les constats de rentrée mais il reconnaît s'être fait « piéger » par le fonctionnement du logiciel Affelnet pour les 6^e. Un certain nombre de dérogations qui étaient auparavant refusées en commission ont été automatiquement acceptées, ce qui a pu poser problème dans certains collèges comme à Mainvilliers (12% d'élèves en moins par rapport aux prévisions) et à Pierre et Marie Curie à Dreux (une classe de 6^e en moins). On note aussi un écart à Toury et aux Petits Sentiers, dû à un retour de 3^e sans affectation.

Concernant les ULIS, les 2/3 d'entre elles sont chargées au maximum (12 élèves). Nous sommes intervenus sur le fait qu'un établissement (T. Divi) n'avait pas respecté la réglementation en faisant remonter les effectifs de son ULIS comme une classe et non comme un dispositif, ne prenant pas en compte le fait que ces élèves doivent être intégrés dans les classes ; et nous avons une fois de plus regretté que les élèves d'ULIS ne soient pas comptabilisés dans les effectifs des classes, qui sont déjà fort chargées.

Dans certains collèges, comme à Toury, les élèves sont beaucoup plus nombreux que prévu, mais un point sera fait dans les jours à venir avec les chefs d'établissement concernés pour redistribuer les moyens restants (environ 40 heures, HP et HSA confondues). Le problème est de trouver des personnes pour assurer ces heures. En effet, dans certaines disciplines, les établissements sont déjà contraints de faire appel à Pôle Emploi (heures non pourvues à Voves en Français et SVT).

Nous avons insisté sur l'extrême difficulté dans laquelle se trouvent un certain nombre de collègues en complément de service (cf. déclaration) et sur le problème plus large de la nécessité d'un ordre de mission émanant du Rectorat afin de protéger les collègues lors de leurs déplacements et face aux élèves. L'IA s'est engagé à examiner cette question de près.

Concernant les AED, nous nous sommes émus du fait que les 6,6 ETP de plus que l'an dernier ne couvraient pas les 20 postes supprimés il y a deux ans. De plus, la multiplication de contrats de type différent (nouveau : assistants de prévention et de sécurité) mais tous précaires déstabilise les Vies scolaires.

Enfin, nous avons posé la question de la titularisation des AVS, personnels incontournables venant en aide aux élèves en situation de handicap, et pourtant « remerciés » par un licenciement au bout de 3 ou 6 ans. La FSU rappelle que, si l'on veut pérenniser ces emplois, le seul cadre possible est l'emploi statutaire, au sein de la Fonction publique.

Au final, l'ensemble des représentant-e-s des personnels a voté contre cette répartition mais du fait de l'absence d'un délégué de l'UNSA, ce vote ne peut être considéré comme unanime donc il n'y aura pas de reconvoction du CTSD.